

L'AN DEUX MILLE DEUX,

Le dix-huit décembre.

DEVANT Me ANDRÉ DE BLOIS, notaire à
Thetford Mines, Province de Québec.

COMPARAIT:

Jules LAVALLIÈRE, polisseur, résidant au 178, rue St-Antoine
en la Ville de Thetford Mines, Province de Québec, G6G 2P3

et

Hélène TÉTREAUL, coiffeuse, résidant au 178, rue St-Antoine
en la Ville de Thetford Mines, Province de Québec, G6G 2P3

Ci-après appelés: "LE CONSTITUANT"

ET

Denis VACHON, retraité, résidant au 1645 rue De Maisonneuve
ouest, app. 1405 en la Ville de Thetford Mines, Province de Québec, H3H 2N7

et

Michel VACHON, directeur d'école, résidant au 613 rue Landry
en la Ville de Thetford Mines, Province de Québec, G6G 4T2

Ci-après appelés: "LE TITULAIRE"

LESQUELS, pour en venir à l'établissement de la servitude de
vue qui fait l'objet des présentes, déclarent ce qui suit:

1o-Le constituant est propriétaire de l'immeuble suivant, savoir:

DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT

UN emplacement connu et désigné comme étant le lot numé-
ro CINQUANTE-DEUX de la subdivision du lot numéro CENT QUARANTE-SEPT
de la subdivision du lot numéro UN (No. 1-147-52) au cadastre officiel pour le
Village de Kingsville, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et
dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de
droit.

Cet immeuble est situé au 458 rue St-Nazaire en la Ville de
Thetford Mines, Province de Québec, G6G 4K8

2o-Le constituant a acquis cet immeuble de Monsieur Hormidas
De Blois et Dame Cécile Mercier aux termes d'un acte de vente exécuté devant Me
André De Blois, notaire et dont copie sera publiée incessamment.

3o-Le titulaire est propriétaire d'un immeuble, joignant au sud-
est celui du constituant, connu et désigné comme suit, savoir:

DÉSIGNATION DU FONDS DOMINANT

UN emplacement connu et désigné comme étant le lot numé-



1016033339

Certificat d'inscription
Circonscription foncière de: Thetford

Réquisition
présentée le 2002 -12- 19 9.00
heure minute

No d'inscription 176598
Certifié par Sophie Jacques
Officier de la publicité des droits

ro CINQUANTE-ET-UN de la subdivision du lot numéro CENT QUARANTE-SEPT de la subdivision du lot numéro UN (No. 1-147-51) au cadastre officiel pour le Village de Kingsville, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit.

Cet immeuble est situé au 290 rue Simoneau en la Ville de Thetford Mines, Province de Québec, G6G 1S7

4o-Le titulaire a acquis cet immeuble de 2747-0053 Québec Inc. aux termes d'un acte de vente exécuté devant Me André De Blois, notaire, le cinq août mil neuf cent quatre-vingt-onze et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Thetford, le six août mil neuf cent quatre-vingt-onze, sous le numéro 1337711.

5o-Il existe dans le mur sud-est de la maison du titulaire quatre (4) ouvertures qui ouvrent toutes du côté de l'immeuble du constituant et sont à une distance moindre que celle permise par la loi.

6o-Le titulaire désire obtenir une servitude de vue qui lui permette de maintenir ces ouvertures.

7o-En conséquence, le constituant constitue, par les présentes, sur son immeuble désigné au paragraphe 1, comme fonds servant, au profit de l'immeuble du titulaire, désigné au paragraphe 3, comme fonds dominant, une servitude réelle et perpétuelle de vue, permettant de maintenir dans leur état et situation actuels les quatre (4) ouvertures dans le mur sud-est de la maison du titulaire.

8o-Rien ne permettra au titulaire ou à ses successeurs de pratiquer dans ce mur de nouvelles ouvertures ou de changer de place celles qui existent actuellement.

9o-La présente servitude n'aura pas pour effet de restreindre en quelque façon que ce soit les droits de propriétaire du constituant, tant en ce qui concerne la construction de bâtiments qu'en toute autre manière.

10o-Les frais des présentes, copies et publications sont à la charge du titulaire.

CONSIDÉRATION

La présente servitude est consentie moyennant la somme de MILLE DEUX CENTS DOLLARS (\$1,200.00) que le constituant reconnaît avoir reçue ce jour du titulaire, dont quittance générale et finale.

INTERVENTION

AUX PRÉSENTES INTERVIENT:

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES HAUTS-RELIEFS (FRONTENAC) coopérative régie par la Loi sur les caisses d'Épargne et de Crédit (L.R.Q. c. C-4.1) ayant son siège social au 86 Notre-Dame sud en la Municipalité de Robertsonville, Province de Québec, G0N 1L0 étant aux droits de Caisse Populaire Desjardins de Robertsonville, Caisse Populaire Desjardins de Pontbriand, Caisse Populaire Desjardins St-Jacques de Leeds et Caisse Populaire Desjardins de Sacré-Coeur-de-Marie suite à une fusion entre elles ayant pris effet le premier juin deux

mille aux termes d'un certificat de fusion émis par l'Inspecteur Général des Institutions Financières, le vingt avril deux mille agissant et représentée aux présentes par Dame Sylvie Lehoux, conseillère services aux particuliers----- dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration de ladite Caisse adoptée à une séance tenue le vingt-cinq novembre deux mille deux -----

dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes, après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le mandataire, en présence du notaire soussigné, tel que prévu dans la loi du Notariat (Art. 48, par.2)

CRÉANCIÈRE mentionnée et qualifiée aux termes de l'acte suivant, savoir:

Acte d'hypothèque immobilière par Jules Lavallière et Hélène Tétreault en faveur de Caisse Populaire Desjardins des Hauts-Reliefs (Frontenac) exécuté devant Me André De Blois, notaire, et dont copie sera publiée incessamment.

LAQUELLE déclare consentir purement et simplement à la création de la servitude de vue sur l'immeuble hypothéqué en sa faveur et laquelle déclare consentir aux présentes.

ÉTAT CIVIL ET RÉGIME MATRIMONIAL

Monsieur Jules Lavallière déclare être célibataire et majeur et déclare n'avoir jamais été marié.

Mademoiselle Hélène Tétreault déclare être célibataire et majeure et déclare n'avoir jamais été mariée.

Monsieur Michel Vachon déclare être marié en premières noces à Dame Suzanne Labbé sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage exécuté devant Me André De Blois, notaire, le vingt-cinq juillet mil neuf cent soixante-treize et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Thetford, le neuf août mil neuf cent soixante-treize, sous le numéro 70415, que sadite épouse vit encore, que leur état civil et leur régime matrimonial n'ont été et ne sont l'objet d'aucun changement.

Monsieur Denis Vachon déclare être marié en premières noces à Dame Marie-Marthe Bonneville sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage exécuté devant Me Laurent Drapeau, notaire, le vingt-six août mil neuf cent cinquante-neuf et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Thetford, le seize septembre mil neuf cent cinquante-neuf, sous le numéro 39739, que sadite épouse vit encore, que leur état civil et leur régime matrimonial n'ont été et ne sont l'objet d'aucun changement.

DONT ACTE à Thetford Mines, sous le numéro vingt-sept mille trente-neuf (No. 27039)

LECTURE FAITE, les parties signent en présence du notaire soussigné.

(Signé): Sylvie Lehoux
Jules Lavallière
Hélène Tétreault
Denis Vachon
Michel Vachon
André De Blois, notaire

VRAIE COPIE DE LA MINUTE DEMEUREE EN MON ETUDE.



